



**Bureau communautaire**  
**07 janvier 2021**  
**Hôtel d'Agglomération – 18h**

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 20  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19  
Date de la convocation : 23 décembre 2020

**Présents :** J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

**Excusé :** J.P Lefèvre.

**Date d'affichage :** 15 janvier 2021

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE  
Cedex  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

Décision DB02/21

#### **Objet**

Mise à disposition de bureaux et ateliers au Centre d'Activités Nouvelles -  
Renouvellement de conventions

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

<b>Renouvellements</b>									
<b>Société</b>	<b>Atelier</b>	<b>Tarif m<sup>2</sup></b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Bureau</b>	<b>Tarif m<sup>2</sup></b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Mensuel TTC</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>
AFULUDINE	A 10-11 et 12	5,4	492	E3, 4 et 6	9,12	124	3 787,68	01/01/21	31/12/22
ALVEOLE				C5	9,12	17	155,04	15/01/21	14/01/22
<b>Nouvelle domiciliation</b>									
VERBRACKEL Arthur	Domiciliation						60,00	01/02/21	31/01/23

En cas d'accord et conformément à la délibération n° GD100/20 du 17 décembre 2020 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2021, les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Accusé de réception en préfecture  
039-200010650-20210107-DB0221-AU  
Date de télétransmission : 08/01/2021  
Date de réception préfecture : 08/01/2021

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions des conventions de services à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant les modèles ci-annexés,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Les recettes seront inscrites au Budget Annexe 2021.

Fait à Dole,  
Le 07 janvier 2021,  
Le Président.

  
